



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclisme

Question écrite n° 52591

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les contraintes de plus en plus importantes imposées aux organisateurs de courses cyclistes. En effet, au regard des réglementations et des directives en cours ou en devenir, il souhaite se faire l'écho des organisateurs d'épreuves qui, dans une très large proportion, sont des bénévoles en proie à des difficultés d'organisation croissantes et dans l'attente d'un cahier des charges précis et abordable. Il s'agit, en effet, de souligner la situation préoccupante des organisateurs d'épreuves, qui pour certains préfèrent baisser les bras face aux contraintes de plus en plus fortes, étant souvent démunis pour assurer la pérennité de leurs évènements tant en matière d'assurance, de mise en place de dispositif de sécurité, d'organisation médicale, etc. De plus, il faut ajouter que l'ensemble de ces contraintes entraîne une charge financière élevée qui menace la continuité de telles courses dont les principaux financeurs sont souvent de petites communes rurales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qui peuvent être envisagés pour assurer la survie du secteur en lui conférant un cadre réglementaire souple et homogène, applicable par tous.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52591

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)